

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX**

Nombre de membres

afférents au C.M : 11
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 07

SEANCE ORDINAIRE du 13 juin 2024

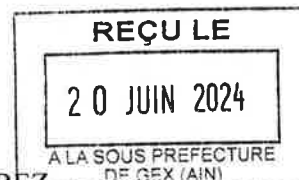
L'an deux mille vingt quatre, le 13 juin,
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
06/06/2024

Etaient présents : Laurence GROSGURIN, Patrick LEVRIER, Delphine GABRIEL-ROBEZ, Sacha TREMBLAY, Jacques MERMET, Jean-Pierre GROSGURIN

Date d'affichage
06/06/2024

Excusée :
Absent : Gilles PERONNET



Elue secrétaire de séance : Dephine GABRIEL-ROBEZ

Objet de la délibération : Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain « Pacte Territoire » pour la réfection et réhabilitation du Refuge de la Loge.

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le Refuge de la Loge, appartenant à la commune, est est le seul « refuge étape » sur le GR9 entre les Rousses (Jura) et Menthnières massif Jura Gessien Montagne de l'Ain.

Il est indispensable que ce bâtiment puisse rester dans le patrimoine de la collectivité pour garder l'assurance à terme d'un usage de « refuge d'altitude » et donc nécessaire d'effectuer des travaux. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain « Pacte Territoire ».

Le plan de financement prévisionnel s'établirait ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Détail des postes	Montant en € HT	Financements	Montant en € HT	en %
Réfection et réhabilitation du Refuge de la Loge	1 187 000	Département de l'Ain	118 700	10%
		Region Aura	178 050	15%
		FNADT	118 700	10%
		FEDER	712 200	60%
		Fonds propres de la commune	59 550	5%
TOTAL	1 187 000	TOTAL	1 187 000	100%

Le conseil ouï l'exposé du maire

Après avoir délibéré par voix 07 POUR 00 contre 00 abstention

ADOpte l'opération, réfection et réhabilitation du refuge de La Loge

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

SOLLICITE une subvention de **118 700 €** auprès du Département de l'Ain soit **10%** du montant HT du projet.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Pour copie conforme
Le Maire
Roger GROSSIORD

